

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

original
ECONOMIC COMMUNITY OF
WEST AFRICAN STATES



Original : Français

**VINGT-SIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT**

Dakar, 31 janvier 2003

COMMUNIQUE FINAL

Dakar, janvier 2003



1. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) a tenu sa vingt-sixième session ordinaire à Dakar, République du Sénégal le 31 janvier 2003 sous la Présidence de **Son Excellence Maître Abdoulaye Wade**, Président de la République du Sénégal, Président en exercice de la CEDEAO et de l'UEMOA.

2. Etaient présents à la session, les Chefs d'Etat et de Gouvernement suivants ou leurs représentants dûment accrédités :

- Son Excellence Mathieu Kérékou
Président de la République du Bénin
- Son Excellence John Agyekum Kufuor
Président de la République du Ghana
- Son Excellence Koumba YALLA
Président de la République de Guinée Bissau
- Son Excellence Charles Gankay Taylor
Président de la République du Libéria
- Son Excellence Amadou Toumani Touré
Président de la République du Mali
- Son Excellence Mamadou Tandja
Président de la République du Niger
- Son Excellence Olusegun Obasanjo
Président de la République Fédérale du Nigéria
- Son Excellence Maître Abdoulaye Wade
Président de la République du Sénégal
- Son Excellence le Général Gnassingbe Eyadéma
Président de la République Togolaise
- Son Excellence Mme Isatou Njie-Saidy
Vice-Présidente de la République, Représentant le Président de la République de Gambie
- M. Ernest Paramanga Yonli
Premier Ministre
Représentant le Président du Faso
- Son Excellence Lamine SIDIMÉ

Premier Ministre

Représentant le Président de la République de Guinée

- Mme Fatima Veiga

Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Représentant le Président du Cabo Verde

- M. Léon Emmanuel Monnet

Ministre des Mines et de l'Energie

Représentant le Président de la Côte d'Ivoire

- M. Momodou Koroma

Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale,

Représentant le Président de la République de Sierra Leone

3. Les personnalités suivantes ont également assisté à cette vingt-cinquième session à titre d'observateurs :

- le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies
- le Secrétaire Général Adjoint, représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour les Enfants et les Conflits Armés
- le Représentant du Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine, Président intérimaire de la Commission Africaine (OUA/Union Africaine)
- le Secrétaire Général du CEN-SAD
- le Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)
- le Président de la Commission de l'Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)
- le Président du Comité des Gouverneurs des Banques centrales de l'Afrique de l'ouest, Gouverneur de la Banque centrale de la Sierra Leone
- le Représentant de la Banque Africaine de développement (BAD)
- le Représentant de l'Union Européenne
- le Président de la Table ronde des Hommes d'Affaires Africains (ABR)

4. La liste des participants est jointe en annexe.

I) CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

5. La cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours de bienvenue et d'ouverture de **Son Excellence Maître Abdoulaye Wade**, Président de la République du Sénégal, Président en exercice de la CEDEAO et de l'UEMOA, le discours de remerciements des Chefs d'Etat et de Gouvernement prononcé par **Son Excellence Chief Olusegun Obasanjo**, Président de la République Fédérale du Nigéria. La Conférence a décidé de faire de ces discours des documents de travail. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé leur engagement à renforcer la paix et la sécurité régionales et de faire de la CEDEAO un instrument efficace de promotion de l'intégration et de développement des économies ouest africaines dans le cadre du NEPAD.

6. Des messages de soutien et d'encouragement ont été adressés à la 26^{ème} session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement par le Secrétaire Général Adjoint, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour les Enfants et les conflits armés, le Représentant du Secrétaire Général de l'ONU, le Représentant du Secrétaire Général de l'OUA, Président Intérimaire de la Commission de l'Union Africaine.

ACCELERATION DU PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE

PROGRAMMES DE LA CEDEAO

7. La Conférence a adopté les rapports du Secrétaire exécutif, de la 6^{ème} Session extraordinaire du Conseil des Ministres, de la 49^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres, du Comité ministériel ad-hoc sur le renforcement des ressources du Fonds et de la réunion des Ministres des Affaires étrangères. Ces rapports portent principalement sur les points suivants :

- la mise en oeuvre du marché commun de la CEDEAO ;
- la création de la zone monétaire unique ;
- les négociations commerciales avec l'Union européenne dans le cadre des Accords de partenariat économique (APE) ;
- la création d'une structure porte-parole pour l'Afrique de l'ouest dans le

- cadre de son dialogue avec l'Union Européenne ;
- les programmes sectoriels de production et d'infrastructures ;
- les programmes de développement humain ;
- les questions administratives et financières ;
- le renforcement des ressources financières du Fonds de la CEDEAO ;
- la paix et la sécurité régionales.

8. La Conférence a mis un accent particulier sur les questions économiques institutionnelles, de paix et de sécurité.

AU TITRE DES QUESTIONS ECONOMIQUES

MISE EN OEUVRE DU NEPAD

9. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réitéré leur adhésion aux objectifs, orientations et priorités du NEPAD qui est l'instrument approprié pour l'intégration et le développement des économies du continent en vue de sortir les populations africaines de la pauvreté.

10. La Conférence a décidé de prendre des mesures appropriées afin de permettre à la sous-région ouest africaine de tirer le plus grand parti de l'initiative continentale que constitue le NEPAD. Se référant à la Déclaration et au Plan d'Actions sur la mise en oeuvre du NEPAD en Afrique de l'Ouest adoptée lors de sa session extraordinaire à Yamoussoukro le 17 mai 2002, et désignant la CEDEAO comme l'organisation régionale chargée de la coordination et du suivi de la mise en oeuvre des programmes du NEPA, la Conférence a invité le Secrétariat exécutif et les Etats membres à prendre toutes les dispositions nécessaires, en vue de la mise en place des points focaux du NEPAD dans les Etats membres.

11. La Conférence a remercié les partenaires au développement pour le soutien apporté au Secrétariat exécutif de la CEDEAO en vue de rendre la structure régionale au sein de Secrétariat exécutif, chargée de la mise en oeuvre du NEPAD opérationnelle.

12. La Conférence s'est réjouie que le NEPAD ait été accueilli avec enthousiasme par nos partenaires du G8. A cet égard, elle a lancé un appel à ces derniers pour qu'ils concrétisent les promesses faites lors de leur sommet à Gênes en 2001 et à Kananaskis en 2002.

PROGRAMME DE COOPÉRATION MONÉTAIRE

13. Examinant la question de la zone monétaire unique de la CEDEAO, la Conférence a réitéré la pertinence de l'initiative visant à la création de la seconde monétaire sous-régionale par les Etats membres de la CEDEAO non membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dans le cadre de l'accélération du processus devant conduire à la création de la zone monétaire unique de la CEDEAO. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont salué à cet égard, la détermination des pays de la 2^{ème} zone à matérialiser la création de leur monnaie commune.

14. Toutefois, la Conférence a pris note du résultat de l'analyse sur l'état d'avancement du programme de convergence macro-économique qui révèle que les conditions pour réaliser une union monétaire à l'horizon 2004 ne sont pas encore réunies à cause de l'instabilité macro-économique et politique dans certains pays. En outre la Conférence a souligné que le report de la date de lancement de la deuxième zone monétaire en juillet 2005, tel que décidé par le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la 2^{ème} zone monétaire (ZMAO) lors de sa 6^{ème} session tenue à Conakry le 6 novembre 2002, rend l'échéance de 2004 fixée pour la monnaie unique tout à fait irréalisable.

15. En conséquence, la Conférence a décidé du report de la date de création de la zone monétaire unique au delà de l'horizon 2004, date initialement prévue. La Conférence a décidé, à cet égard, que le choix d'une date définitive se fera à sa réunion de décembre 2005, à l'issue d'une évaluation approfondie des performances des pays de la deuxième zone monétaire et du niveau de convergence des économies de la sous-région prise dans son ensemble.

16. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont souligné la nécessité d'un

approfondissement de la convergence des politiques et performances macro-économiques des Etats membres, aux fins de conforter la crédibilité de la zone monétaire unique à créer au niveau de la CEDEAO. A cet égard, ils ont exhorté tous les Etats membres à redoubler d'efforts pour remplir les critères de convergence macro-économique, dans le cadre des principes de bonne gouvernance, grâce à l'assainissement de leurs finances publiques et des réformes structurelles appropriées en vue de l'élargissement de la base de production.

MARCHÉ COMMUN DE LA CEDEAO

17. La Conférence s'est félicitée de l'harmonisation des schémas de libéralisation des échanges de la CEDEAO et de l'UEMOA grâce à l'adoption de textes communs sur les règles d'origine, le nouveau certificat d'origine, les nouvelles procédures d'agrément et de compensation des pertes de recettes douanières. Ce qui augure des perspectives encourageantes en vue de la création d'un marché régional unifié en Afrique de l'ouest. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement invitent le Secrétaire exécutif de la CEDEAO et le Président de la Commission de l'UEMOA à renforcer la coopération engagée.

18. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exhorté les Etats membres à prendre des mesures concrètes en vue de la création d'un marché régional unifié en Afrique de l'ouest grâce à l'application du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO et l'alignement des différents tarifs de douane sur celui de l'UEMOA qu'il s'agit d'étendre pour en faire le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO.

LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

19. La Conférence a noté avec regret les violations répétées par certains Etats membres des dispositions du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Elle a, en particulier, déploré l'existence de nombreux barrages routiers le long des routes ouest africaines. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement invitent les Etats membres à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de lever sans délai ces barrages et d'appliquer toutes les dispositions du protocole. La Conférence demande instamment au Secrétariat à

veiller au suivi de la mise en oeuvre de ces protocoles et de rendre compte au Conseil des Ministres à sa prochaine session.

PASSEPORT DE LA CEDEAO

20. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont salué la mise en circulation effective par la République du Bénin, et la République du Sénégal du passeport CEDEAO qui confère la citoyenneté communautaire. Ils invitent les autres Etats membres à prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en circulation dans les meilleurs délais de cet important document de voyage.

PRÉLÈVEMENT COMMUNAUTAIRE

21. La Conférence a noté l'importance de la mise en oeuvre du Protocole sur le Prélèvement communautaire en vue de trouver une solution durable au paiement régulier des contributions financières au budget des institutions de la Communauté. Elle a exhorté tous les Etats membres à mettre en oeuvre sans délai et à lever toutes les entraves qui se posent à l'application des dispositions du protocole sur le prélèvement communautaire, en vue d'accélérer le passage au régime de plein droit du prélèvement et de créer un fonds de solidarité à la disposition de tous les Etats membres.

22. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de l'entrée en vigueur du régime de plein droit du prélèvement communautaire à compter du 1^{er} juillet 2003. En conséquence ils invitent les Etats membres à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de l'application de cette décision.

PREPARATION DES NÉGOCIATIONS DES ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE (APE) AVEC L'UNION EUROPÉENNE

23. La Conférence a reconnu l'importance des négociations d'un accord de partenariat économique (APE) entre l'Afrique de l'ouest et l'Union Européenne en vue d'accélérer le processus de développement et d'intégration régionale. En vue de faciliter les préparatifs de ces négociations, la Conférence a adopté les actes ci-après :

- les domaines d'actions prioritaires de la région ouest africaine ;
- le plan d'action des négociations ;
- la structure des négociations ;
- les termes du mandat des négociations ;
- le financement du développement.

DÉFINITION D'UNE STRUCTURE PORTE-PAROLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST DANS LE DIALOGUE AVEC L'UNION EUROPÉENNE

24. Pour assurer un dialogue équilibré entre les deux parties et afficher l'unité et la cohésion du côté de l'Afrique de l'Ouest, la Conférence a souligné que la CEDEAO doit, à l'instar de l'Union Européenne, s'organiser de manière à avoir une structure porte-parole pour ses Etats membres. A cet égard, la Conférence a adopté la structure de représentation de la CEDEAO suivante :

- le pays de la présidence en cours,
- celui de la présidence précédente
- et le Secrétariat Exécutif en qualité de membre permanent.

OUVERTURE D'UN BUREAU CEDEAO À BRUXELLES

25. La Conférence a exprimé ses remerciements à l'Union Européenne pour l'appui constant qu'elle apporte à la sous-région en vue d'accélérer le processus d'intégration régionale. Elle lance un appel à l'Union Européenne pour appuyer l'ouverture et le fonctionnement du bureau CEDEAO à Bruxelles, grâce à une assistance conséquente.

PROGRAMMES SECTORIELS DE PRODUCTION ET DES INFRASTRUCTURES

- **Elevage et transhumance**

26. Evoquant les conséquences de la transhumance entre pays trans frontaliers qui risquent de nuire à la paix, la sécurité, de créer des conflits sociaux entre pasteurs et

agriculteurs et entraîner la dégradation des ressources naturelles, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont insisté sur la nécessité de mettre en place les mécanismes de surveillance et de suivi de la transhumance. Ils invitent le Secrétariat exécutif de la CEDEAO et les Etats membres à prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en oeuvre du plan d'actions arrêté par les Ministres de l'Elevage, en tenant compte également des recommandations formulées par le Conseil des Ministres.

- Energie

27. La Conférence, préoccupée par la persistance de la crise énergétique dans la sous-région, a réaffirmé sa décision à renforcer le système d'échanges d'Energie Electrique ouest africain (SEEAO-Power Pool) en mettant en valeur les ressources énergétiques des Etats membres, pour leur permettre de mieux faire face à leurs besoins de développement. En vue de rendre le système opérationnel, la Conférence a signé le Protocole sur l'énergie et a décidé de la création d'un observatoire de l'énergie de la CEDEAO.

28. La Conférence a salué la détermination du Bénin, du Ghana, du Nigéria et du Togo à matérialiser la construction du gazoduc ouest africain dans le cadre de la CEDEAO. Elle a salué, à cet égard, la signature du Traité de Gazoduc par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de ces quatre (4) pays. La Conférence invite le Secrétariat exécutif et encourage le secteur privé à prendre les dispositions nécessaires pour assurer le démarrage des travaux en janvier 2004 et assurer les premières livraisons effectives du gaz en juin 2005. Ils demandent également au Secrétariat exécutif de préparer un plan opérationnel en vue de l'extension du gazoduc à tous les pays de la CEDEAO.

Gestion des Ressources en eau

29. La Conférence, se référant au Plan d'Action régional de Gestion intégrée des ressources en eau de l'Afrique de l'ouest, a pris la décision de mettre en place une unité régionale de coordination de la CEDEAO dont le siège est fixé à Ouagadougou.

Développement Humain

30. La Conférence s'est sérieusement préoccupée du faible niveau de développement humain de la région. Elle a reconnu l'importance d'adopter et de mettre en oeuvre des programmes régionaux de valorisation des ressources humaines pour compléter les efforts nationaux. A cet égard, la Conférence a adopté :

- **premièrement**, dans le domaine de l'éducation, le protocole sur l'Education et la formation ainsi que la convention sur l'équivalence et la reconnaissance des diplômes ;
- **deuxièmement**, dans le domaine de la santé, le plan stratégique quinquennal (2003 - 2007) de l'organisation ouest africaine de Santé (OOAS), ainsi que les mesures nécessaires en vue de la concrétisation des stratégies de lutte contre le VIH / SIDA.

Questions culturelles

31. La Conférence, reconnaissant la culture comme une dimension essentielle du développement global, a réaffirmé la volonté politique des Etats membres d'oeuvrer de manière solidaire pour promouvoir une coopération culturelle dynamique et fructueuse. A cet égard, elle a entériné le plan d'Action et la Déclaration de Dakar sur la Culture et a invité le Secrétariat exécutif à les prendre en compte, afin de les traduire en actes susceptibles de donner une nouvelle dynamique au développement culturel de l'Afrique de l'ouest dans le cadre du NEPAD.

RENFORCEMENT DES RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA CEDEAO DESTINÉES AU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

32. La Conférence, dans son souci de promouvoir le financement des investissements et du développement a noté avec satisfaction la ratification par douze Etats membres du protocole additionnel portant amendement du Traité de la CEDEAO ainsi que du protocole portant création de la Banque d'investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), consacrant ainsi le lancement des opérations

de la Banque régionale et de ses filiales. En outre, la Conférence a :

- 41) exhorté les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier les protocoles A/P1/12/01 portant amendement des articles 1, 3, 6 et 21 du Traité révisé et A/P2/12/02 relatif à la BIDC et à transmettre les instruments de ratification au Secrétariat exécutif ;
- 42) invité les Etats membres à libérer rapidement la part restante de la première tranche du capital appelé de la BIDC, étant entendu que les Etats membres, ont la possibilité de régler leurs parts de capital de la BIDC sur les ressources des prélèvements communautaires constituées aux termes de l'article 11-d du Protocole A/P1/7/96 du 27 juillet 1996;
- 43) entériné la résolution du Conseil des Ministres invitant les Etats membres à négocier avec la BIDC, les conditions de placement auprès de la Banque de tout ou partie du solde du prélèvement communautaire.

II) AU TITRE DES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

44) **Renforcement institutionnel de la Communauté**

33. En vue d'assurer une meilleure coordination des activités et programmes des institutions de la Communauté, la Conférence a entériné la recommandation du Conseil des Ministres relative à la mise en place d'un comité ministériel ad-hoc chargé d'harmoniser les dispositions du Traité et celles des protocoles régissant les institutions communautaires.

ii) **Association des Femmes de l'Afrique de l'ouest**

34. Considérant le rôle des femmes dans la mise en oeuvre du processus de développement et d'intégration régionale, et en vue de redynamiser l'Association des Femmes de l'Afrique de l'ouest (AFAO), institution spécialisée de la CEDEAO, grâce entre autres à l'élargissement de ses compétences, la Conférence a entériné la décision du Conseil des Ministres sur la transformation de l'Association des Femmes de l'Afrique de l'ouest en Centre de développement du Genre de la CEDEAO ainsi que la création d'une division au sein du Secrétariat et la mise en place d'une commission technique chargée des questions liées à l'égalité des sexes.

III) AU TITRE DE LA PAIX ET SÉCURITÉ RÉGIONALES

SITUATION SÉCURITAIRE DANS LA SOUS-RÉGION

35. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a examiné le rapport des Ministres des Affaires Etrangères sur la situation sécuritaire de la sous-région et notamment la situation en Côte d'Ivoire et dans les Pays de l'Union du Fleuve Mano.

36. Après des échanges de vues sur la situation en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Sierra Leone et dans les pays de l'Union du Fleuve Mano (MRU), la Conférence a fait les constats et pris les décisions suivantes :

Côte d'Ivoire

37. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont entendu le rapport du Groupe de Contact de la CEDEAO par le Président Gnassingbé Eyadéma, Coordonnateur du Groupe. Il a informé ses pairs de la médiation du Groupe de contact qui a permis la signature des accords de cessation des hostilités avec les trois mouvements armés ivoiriens.

38. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé leur gratitude à son Excellence Gnassingbé Eyadéma pour les efforts qu'il a déployé dans la recherche de la paix en Côte d'Ivoire.

39. La Conférence a entendu M. Séydou Diarra, Premier Ministre désigné en application de l'Accord de Marcoussis, M. Pascal Afi Nguessan, Premier Ministre et M. Guillaume Soro, Secrétaire Général de Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire porte-parole du MPCI, du MPIGO et du MJP sur les développements de la situation en Côte d'Ivoire.

40. Elle a exprimé sa vive préoccupation face à la persistance de la crise en Côte d'Ivoire. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé leur décision du 29 septembre 2002 à Accra de privilégier le règlement de cette crise par des voies pacifiques. Ils ont décidé d'apporter leur soutien aux résultats des travaux de la Table

ronde sur la Côte d'Ivoire qui s'est tenue à Linas Marcoussis du 15 au 24 janvier 2003 et ont invité les parties concernées à travailler ensemble en vue de mettre scrupuleusement en oeuvre l'Accord qui en a résulté.

41. La Conférence a décidé que la CEDEAO joue le rôle qui lui a été confié dans le cadre de cet accord.

42. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont lancé un appel pressant au Président de la République de Côte d'Ivoire, **Son Excellence Laurent Gbagbo** pour qu'ils s'investisse pleinement dans l'aboutissement du processus de paix.

43. Ils ont exprimé leur disponibilité à continuer d'offrir leurs bons offices pour aider au retour rapide de la paix en Côte d'Ivoire.

44. Ils ont réaffirmé leur soutien au Président légitime de la Côte d'Ivoire, **Son Excellence Laurent Gbagbo**.

45. La Conférence a décidé que le Groupe de Contact de la CEDEAO initialement composé du Ghana, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Nigéria et du Togo, demeure saisi pour suivre et faciliter la mise en oeuvre de l'Accord de Linas Marcoussis. Elle a également décidé d'élargir ce groupe en y incluant le Sénégal.

46. Les membres du Groupe de contact se rendront à Abidjan le samedi 1^{er} février afin de rencontrer le Président Gbagbo discuter la situation actuelle dans le pays.

47. La Conférence invite tous les ivoiriens à engager une véritable réconciliation nationale afin de maintenir leur pays uni, fort et prospère. Elle leur demande à cet effet de faire preuve d'esprit de pardon, de tolérance et de solidarité.

48. La Conférence a exprimé sa profonde gratitude au Président de la République française son Excellence Jacques Chirac et à son Gouvernement pour leur disponibilité, et pour l'assistance qu'ils ont accordée à la sous-région dans le cadre du règlement de la crise ivoirienne.

49. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réitéré leur reconnaissance à la Communauté Internationale pour son soutien.

50. La Conférence a rendu hommage à **Son Excellence Maître Abdoulaye Wade, son Excellence Gnassingbe Eyadéma**, coordonnateur du Groupe de Contact, au **Président Amadou Toumani Touré**, et à toutes les bonnes volontés qui ont oeuvré et continuent de le faire avec dévouement et compétence, pour permettre le retour à la paix en Côte d'Ivoire.

Mécanisme de Prévention, de gestion, de règlement des conflits, de Maintien de la paix et de la sécurité

51. La Conférence a invité le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre effective des dispositions du Protocole. Elle a en outre renouvelé son appel aux Etats Membres afin qu'ils prennent des mesures urgentes pour ratifier ledit Protocole.

52. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé leur profonde gratitude aux partenaires de la CEDEAO que sont l'Union Européenne, le Canada, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et l'USAID, et l'Allemagne pour l'assistance qu'ils ont apportée à la Communauté dans le cadre du mécanisme de paix et de sécurité.

53. La Conférence a invité les Ambassadeurs des Etats Membres qui n'ont pas encore présenté leurs lettres de créance auprès du Secrétaire exécutif de la CEDEAO à le faire sans plus tarder. Elle s'est félicitée de l'accréditation des Ambassadeurs de France, d'Allemagne et de Russie auprès du Secrétariat Exécutif.

Evaluation du Moratoire

54. Reconnaissant la pertinence des dispositions du Moratoire en tant que stratégie concrète visant à résoudre le problème du flux incontrôlé des armes légères et de petit calibre, la Conférence a lancé un appel à tous les Etats membres de la CEDEAO à se soumettre aux obligations contenues dans le Moratoire et le Code de

Conduite.

Suivi des élections dans les Etats membres concernés par des élections nationales en 2003

55. La Conférence encourage tous les Etats de la région à s'engager dans la voix de la démocratie, de la transparence et de la bonne gouvernance. À cet égard, elle lance un appel à tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole sur la bonne gouvernance et la démocratie.

56. La Conférence a, en outre, instruit le Secrétariat Exécutif à envoyer dans les Etats concernés des missions d'information sur l'état de préparation des élections en cours en 2003.

Traite des Personnes

57. La Conférence a invité le Secrétariat exécutif et Etats Membres à renforcer la mise en œuvre du Plan d'Action sur la traite des personnes par leurs agences nationales compétentes.

58. La Conférence a en outre exprimé sa gratitude aux partenaires de la CEDEAO, notamment aux Gouvernements du Japon, des Etats-Unis et de la Suède, au Bureau des Nations Unies sur le Contrôle des drogues et la criminalité ainsi qu'à tous les autres partenaires au développement qui ont fourni une assistance financière et technique en vue de la lutte contre la traite des personnes.

Protection et droit de l'enfant ouest africain

59. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement, particulièrement préoccupés par les violences faites aux enfants notamment dans les zones des conflits et par la souffrance des enfants handicapés, ont proclamé leur attachement au respect des principes inaliénables contenus dans la Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'Enfant et de la Convention des Droits de l'Enfant.

60. La Conférence a invité tous les Etats membres a adopté et à mettre en oeuvre le plan d'actions pour les enfants affectés par la guerre présenté par les Nations Unies.

Ce plan porte sur la prévention des conflits, la ratification et la mise en oeuvre des principaux instruments, l'intégration de la protection des enfants dans les activités de négociations et de maintien de la paix de la CEDEAO, le Réseau des Organisations de la Société civile pour la protection et le plaidoyer, la CEDEAO comme zone franche sans-enfant soldat, l'investissement sur les enfants dans la période post-conflit, les valeurs et normes traditionnelles africaines, les initiatives transfrontalières, le renforcement du service de la protection de l'enfance de la CEDEAO.

61. La Conférence lance un appel urgent à la Communauté internationale, et particulièrement aux Nations Unies afin qu'elle apporte toute l'assistance nécessaire à la mise en oeuvre de ce plan d'actions.

Conseil des Sages

62. La Conférence a exprimé son profond regret pour la disparition de deux membres éminents du Conseil des Sages de la CEDEAO, **leurs Excellences Ide Oumarou** du Niger, ancien Secrétaire Général de l'OUA et Siméon AKE de Côte d'Ivoire, ancien Ministre des Affaires Etrangères. La Conférence a salué la mémoire de ces illustres disparus.

63. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont lancé un appel pressant aux Etats membres qui n'ont pas encore communiqué le nom de leur représentant au Conseil des Sages au titre de l'année 2003, de le faire en vue de leur approbation par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Candidatures de l'Afrique de l'ouest pour les postes de Commissaires de l'Union Africaine

64. La Conférence a exhorté les Etats à communiquer au Secrétariat Exécutif, au plus tard le 10 février 2003, les noms de leurs candidats. Elle a enfin demandé au Secrétariat Exécutif de convoquer le Comité de validation des candidatures au plus tard le 12 février 2003.

Mise en place des dépôts logistiques de la CEDEAO

65. La Conférence a instruit le Secrétariat Exécutif d'étudier les modalités de l'offre des Etats-Unis et de lui soumettre un rapport conséquent.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE CONFERENCE

John Agyekum Kufuor

66. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont élu son Excellence, Président de la République du ^{Ghana} à la présidence de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. La prochaine réunion ordinaire de la Conférence aura lieu en décembre 2003 en un lieu qui sera déterminé par consultations.

MOTION DE REMERCIEMENTS

67. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé leur profonde gratitude à **Son Excellence Maître Abdoulaye Wade**, Président de la République du Sénégal pour le leadership exemplaire dont il a fait preuve pour promouvoir l'Union Africaine, le NEPAD, la paix et la sécurité régionales. Ils ont particulièrement été sensibles à l'accueil fraternel qui leur a été réservé et aux excellentes commodités qui leur ont été offertes au cours de leur séjour à Dakar. Les Chefs d'Etat tiennent à exprimer leur appréciation au Président Wade pour son combat en faveur de l'intégration régionale un contingent en général et de la sous-région en particulier.

68. La Conférence a formulé à **son Excellence Maître Abdoulaye Wade** des vœux de bonheur et, pour le peuple frère du Sénégal, des souhaits de paix et de prospérité.

69. La Conférence a exprimé sa gratitude et ses profonds remerciements à **leurs Excellences Maître Abdoulaye Wade**, Président en exercice de la CEDEAO, **Gnassingbe Eyadéma**, Président du Groupe de Contact sur la Côte d'Ivoire, **Amadou Toumani Touré** pour les initiatives heureuses qu'ils ont prises en vue de trouver une solution heureuse et durable pour résoudre la crise ivoirienne.

LA CONFERENCE

